

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3938

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] : convention annuelle de partenariat avec l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) de l'école de management de Lyon (EM) pour son programme d'actions 2007 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

L'entrepreneuriat contribue au dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne. Il est synonyme d'innovation et de renouvellement du tissu économique local. L'impact en termes d'emploi est déterminant : chaque année, près de 30 000 emplois sont créés ou sauvegardés dans l'agglomération lyonnaise grâce à la création et à la reprise d'entreprise.

Le dispositif partenarial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], piloté par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise, vise à consolider et renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération.

Ses objectifs sont :

- augmenter le nombre d'entreprises créées et pérennes et donc le nombre d'emplois :
 - . en sensibilisant les créateurs d'entreprises à l'opportunité d'entreprendre et à l'opportunité de se faire accompagner pour réussir,
 - . en simplifiant le parcours du créateur d'entreprise et en lui offrant une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé,
- faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portée nationale et européenne.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine, principale financeur de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], consacrera en 2007 plus d'1,4 M€ au développement de l'entrepreneuriat dans l'agglomération lyonnaise. Le soutien de la Communauté urbaine se traduit principalement par des conventions de partenariat avec des associations ou des organismes contribuant au développement de services de proximité et de qualité pour quatre cibles prioritaires : les créateurs d'entreprises traditionnelles, les porteurs de projet innovants, les repreneurs et cédants et les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires.

L'agglomération lyonnaise connaît depuis trois ans une augmentation continue du nombre d'entreprises créées : + 12 % entre 2003 et 2005.

C'est pour son expertise reconnue en matière d'entrepreneuriat et sa capacité à développer de nouvelles méthodes que la Communauté urbaine souhaite soutenir l'Aescra dans le cadre du programme d'action 2007 du centre des entrepreneurs de l'école de management de Lyon (EM Lyon).

La présentation du centre des entrepreneurs de l'EM Lyon

L'EM Lyon est membre du dispositif [Lyon Ville de l'Entrepreneuriat]. Son action, par le biais du centre des entrepreneurs, concerne essentiellement les porteurs de projets innovants et à potentiel. En phase *ante* création, le centre des entrepreneurs accompagne les porteurs de projets pour qu'ils acquièrent les bases théoriques nécessaires à la formalisation de leur projet et à son pilotage ultérieur. Cette activité est complémentaire avec l'offre d'accompagnement technologique et stratégique développée sur l'agglomération par Créalys en phase *ante* création et par Novacité pour l'accompagnement *post* création (zéro à trois ans d'existence pour l'entreprise).

L'EM Lyon, par son centre des entrepreneurs, est également un centre d'expertise et de ressources en matière d'entrepreneuriat. Elle bénéficie à ce titre d'une visibilité européenne. En 2005, l'EM Lyon a été classée première école de commerce en Europe dans le domaine de l'entrepreneuriat.

A titre d'exemple, l'EM Lyon a signé un partenariat avec l'université chinoise de Shenyang et l'université américaine Babson pour la création d'un Master Global Entrepreneurship. La convention prévoit plusieurs niveaux d'interaction : l'enseignement, la recherche et le rapprochement d'expériences en matière d'entrepreneuriat.

Les perspectives 2007

En 2007, le centre des entrepreneurs souhaite orienter une partie de son activité vers la recherche-développement en matière d'entrepreneuriat et l'accompagnement des porteurs de projets innovants et à fort potentiel. A ce titre, plusieurs actions sont prévues.

- La réalisation d'une étude visant à renforcer le dispositif de création d'entreprises et d'activités (transfert de technologie, valorisation industrielle) dans la filière chimie-environnement

Le pôle chimie-environnement vise à pérenniser le leadership des industries chimiques et environnementales dans la région Rhône-Alpes et à renforcer les synergies entre entreprises, centres de recherche et unités de formation.

L'étude, conduite en concertation avec le groupe Innovation de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] aura pour objectif :

- . d'une part, l'identification des leviers et des freins à la création d'entreprise de la filière (starts-ups, transferts technologiques, valorisation industrielle) et définition d'actions d'accompagnement (directement auprès du porteur de projet ou bien financement, équipements mutualisés, etc.) de manière à accroître significativement chaque année le nombre de créations d'entreprises issues de la filière sur le territoire (incubateurs par exemple),

- . d'autre part, en liaison avec les acteurs du pôle, identification et accompagnement d'activités ou de projets pouvant faire l'objet de filialisations (type Spin Off).

- La réalisation d'une enquête auprès des dirigeants des petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre de l'université d'été de la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises)

Les enquêtes auprès des entreprises et experts enrichies des débats menés au cours de l'université d'été donneront lieu à la réalisation d'un memorandum de l'intelligence économique au service des TPE-PME sous la bannière [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

- La participation au salon des entrepreneurs dans le cadre de l'Espace [L_VE] Innovation

- . organisation d'ateliers et de cycles de conférences dédiées aux jeunes entreprises innovantes,
- . animation d'une permanence dans le cadre de l'espace dédié [L_VE],
- . mise en place en amont du salon d'un processus de sensibilisation et de recrutement des porteurs de projet susceptibles d'être concernés par l'offre proposée à l'occasion de l'événement.

- La mise en place expérimentale d'un incubateur pour les projets de création d'entreprise développés par les étudiants de l'enseignement supérieur de l'agglomération lyonnaise

. Les objectifs :

Le centre des entrepreneurs a le projet de créer un incubateur pour les projets de création d'entreprise portés par des étudiants. La réflexion va être lancée début 2007.

L'objectif est d'offrir un service supplémentaire aux étudiants de l'EM Lyon mais d'ouvrir également cet outil aux autres étudiants de l'enseignement supérieur de l'agglomération.

Il s'agirait d'un outil complémentaire des incubateurs existants et notamment de Créalys puisque l'appui porterait prioritairement sur des aspects marketing et stratégie et peu sur les aspects technologiques des projets.

Les secteurs d'activité privilégiés seraient le service innovant, l'économie sociale et solidaire et les innovations technologiques.

Le projet s'inscrit clairement dans une ambition internationale et souhaite se rapprocher notamment des outils existants dans les grandes universités américaines.

. La déclinaison opérationnelle :

Il s'agira d'un lieu d'accueil physique où les porteurs de projets pourront bénéficier d'un accompagnement et d'une mise en réseau avec d'autres porteurs de projet. L'incubateur sera situé à la maison de l'entrepreneuriat. Il est prévu d'accueillir environ 15 incubés par an. Pour la première année expérimentale, l'accompagnement de quatre projets pilotes est prévu.

. Le montage financier :

Au niveau du montage financier du projet, le projet sera porté et financé en partie par la fondation de l'EM Lyon. La sollicitation de sponsors privés est également envisagée ainsi que la promesse de dons. Une fois l'incubateur créé, il est envisagé une prise de participation de l'incubateur dans le capital des entreprises créées. Les fonds ainsi recueillis seraient intégralement réinjectés dans le fonctionnement et le développement de l'incubateur. Un vrai contrôle des fonds est donc prévu. Le modèle est proche de celui des coopératives d'activité.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et les critères d'évaluation

Afin de soutenir le programme d'actions proposé par le centre des entrepreneurs de l'EM Lyon dans le cadre du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] et de permettre le lancement de nouvelles initiatives, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 20 000 € pour l'année 2007, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Aescra.

Le budget prévisionnel 2007

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
indemnités de mission	10 500	Communauté urbaine	20 000
frais de déplacement	500	EM Lyon	16 233
encadrement et réalisation du projet	8 173		
interventions	10 500		
suivi projets incubés	4 400		
frais de réception	660		
communication	1 000		
télécommunication	200		
suivi administratif	300		
total	36 233	total	36 233

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 20 000 € à l'Aescra pour 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec l'Aescra conclue pour l'année 2007. La convention précise notamment les modalités de versement de la subvention : 80 % à la signature de la convention, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activités au 30 novembre 2007.

3° - La dépense correspondante de 20 000 € est imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 090 - opération 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,